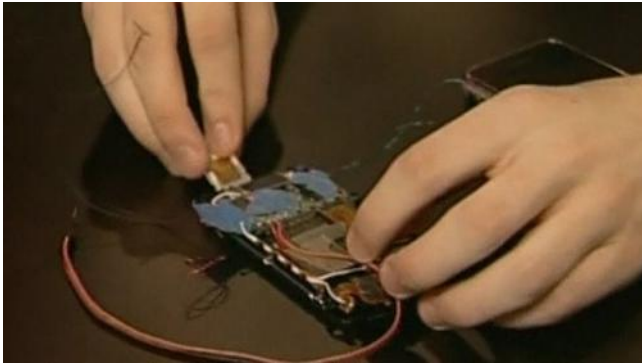


A-t-on le droit de débloquent l'iPhone?



Crédit Photo : TF1/LCI

- . Interview - Frédéric Forster, avocat associé au Cabinet Alain Bensoussan, répond aux nombreuses questions juridiques soulevées par le téléphone d'Apple.
- . Selon lui, l'opérateur qui signera un accord d'exclusivité avec Apple aura peu de recours contre ceux qui débloquent leur iPhone.

Olivier LEVARD - le 14/09/2007 - 14h29

Les hackers ont eu la peau des protections de l'iPhone. Depuis quelques jours, des méthodes - gratuites ou payantes - pour "débloquent" le téléphone d'Apple pullulent sur le Net ([Retrouvez ici les explications du Journal du Web](#)). Elles permettent d'utiliser un iPhone vendu dans le cadre d'un accord exclusif avec un opérateur - AT&T aux Etats-Unis - avec celui de son choix. Mais est-il légal de débloquent un iPhone? Apple a-t-il d'ailleurs le droit de signer une telle exclusivité -avec Orange selon les rumeurs - en France?



Frédéric Forster

Frédéric Forster, avocat associé au Cabinet Alain Bensoussan, répond pour LCI.fr aux nombreuses questions juridiques soulevées par l'arrivée du téléphone d'Apple.

LCI.fr : Avant de prendre le cas particulier de l'iPhone, que dit la loi sur le déblocage des téléphones portables?

Frédéric Forster, associé au Cabinet Bensoussan : Les opérateurs de réseaux sont obligés d'informer leurs clients de l'existence d'un mécanisme de déblocage et de leur communiquer la procédure leur permettant de procéder à ce déblocage à l'issue d'une période de six mois au plus après la conclusion du contrat. Cette période est tolérée dans la mesure où il est légitime qu'un opérateur qui vous vend un mobile à prix réduit en le subventionnant fortement - un euro pour un téléphone d'entrée de gamme, par exemple - puisse fidéliser, en contrepartie, son client pendant une durée minimale.

LCI.fr : Apple a-t-il le droit de choisir un opérateur exclusif pour le lancement de l'iPhone en France?

F. F. : Oui. Tous les opérateurs ont des exclusivités sur certains téléphones, dans le cadre de packs par exemple. La limite est fixée par le droit de la concurrence. On admet qu'il y ait une exclusivité pendant la durée nécessaire à assurer la pénétration d'un nouveau produit innovant sur un marché, c'est-à-dire son adoption par un certain nombre d'utilisateurs. En la matière, on imagine mal que cette durée d'exclusivité dépasse 6 mois, voire un an. Sous peine d'être vraisemblablement attaqué par les autres opérateurs.

"Le déblocage d'un téléphone n'est pas prévu par la loi"

Frédéric Forster

LCI.fr : Aura-t-on alors le droit de débloquer soi même l'iPhone pour l'utiliser sur un autre réseau que celui de l'opérateur choisi par Apple?

F. F. : La question n'est pas tranchée car il n'y a pas d'incrimination pénale contre le déblocage d'un téléphone. Cela n'est pas prévu par la loi. Les nombreuses boutiques qui permettent le "deSIMlockage", le déblocage des téléphones, évoluent donc dans un vide juridique. Si un utilisateur débloque lui-même son téléphone, il ne devrait pas aujourd'hui pouvoir faire l'objet de poursuites, en tout cas de son opérateur.

LCI.fr : Il faudrait donc légiférer pour empêcher les déblocages des portables?

F. F. : Oui, Canal + a par exemple obtenu que la modification de son décodeur; pour pirater ses programmes, soit interdite par le biais d'une incrimination pénale expresse. Cela n'est pas le cas pour les opérateurs de téléphonie mobile.

LCI.fr : Lorsque l'on vend un téléphone avec un abonnement, ne s'agit-il pas d'une "vente liée"?

F. F. : Certes, mais cette "vente liée" est tolérée principalement car un téléphone et le service qui permet de l'utiliser - c'est-à-dire la carte SIM et l'abonnement - sont indissociables. Ils ne sont pas utilisables l'un sans l'autre. Ceci dit, tous les opérateurs proposent à leurs clients d'acquérir des téléphones mobiles " nus ", c'est à dire sans abonnement associé. Leur prix est alors évidemment beaucoup plus élevé que dans le cas de l'acquisition du même téléphone mobile dans un pack.

LCI.fr : Quel angle d'attaque pourrait donc choisir Apple pour préserver ses accords d'exclusivité et empêcher le déblocage de son téléphone?

F. F. : Celui de la propriété industrielle et intellectuelle. Si Apple prouve que le déblocage de l'iPhone porte atteinte à l'intégrité logicielle ou matérielle de son produit et viole ses droits de propriété alors il pourrait demander l'interdiction de la mise en ?uvre des procédés de déblocage. Les avocats d'Apple aux Etats-Unis planchent d'ailleurs sur ce point. Les opérateurs en revanche ne sont pas les titulaires des brevets relatifs aux téléphones mobiles : ils n'ont donc aucun recours sur ce terrain.

BONUS : La vidéo d'un jeune hacker qui démontre son déblocage de l'iPhone. Retrouvez [ici](#) notre dossier spécial iPhone.

